

RENCONTRE D'EXPERTS SUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES

RAPPORT FINAL

ANNEXE A

RECOMMANDATIONS CLASSÉES PAR CATÉGORIES

Collecte d'information	Conseil	Exploration
5) Effectuer une enquête auprès des institutions d'archives afin de savoir si elles ont préparé, à l'intention de leurs archivistes, des guides ou des lignes directrices pour le classement des fonds d'individus, de familles et d'organismes et, le cas échéant, quelle est la nature de ces guides.	1) Élaborer une matrice qui (1) définit et caractérise les divers processus associés au classement, par ex. le contrôle intellectuel, le contrôle administratif, le contrôle matériel; (2) explique les objectifs et les résultats de chacun de ces processus; et (3) identifie les instruments de recherche associés à chacun.	9) En se basant sur les recommandations 7 et 8, produire un document de discussion qui examinera l'opportunité et la faisabilité d'élaborer des guides de classement pour les producteurs de fonds d'individus et de préciser les différentes formes que pourraient prendre de tels guides par rapport aux documents sur support informatique et sur d'autres supports.
7) Effectuer une enquête sur les pratiques institutionnelles existantes, afin de savoir dans quelle mesure les archivistes fournissent déjà des orientations ou des guides aux producteurs de fonds concernant le classement de leurs documents et, le cas échéant, quelle est la nature de ces outils.	2) Définir précisément les éléments qui sont ou qui devraient être inclus dans les instruments de recherche à identifier dans la matrice proposée dans la recommandation 1.	
8) Faire une revue de la littérature sur les recherches empiriques réalisées à ce jour dans le domaine de la gestion de l'information personnelle.	3) Produire un document de discussion qui clarifie et définit précisément les principes selon lesquels « la description suit le classement » et « la description est fondée sur le classement ».	14) Inclure les collections et les pièces isolées dans les guides proposés dans les recommandations 12 et 13.
15) Entreprendre une série d'études de cas visant à examiner le classement dans le contexte particulier des documents électroniques. Une telle démarche devrait prendre en compte la question des consortiums de réseaux et des réseaux distribués, la différence entre les dossiers traditionnels et les fichiers informatiques, et les limites d'un dossier et d'une pièce dans un environnement informatique.	4) Produire un document de discussion sur les principes de respect des fonds et de respect de l'ordre originel qui explique leur signification première, les motifs qui les sous-tendent, leur évolution au fil des ans, ainsi que l'interprétation et l'application que l'on en fait actuellement à la lumière des défis posés par les fonds d'individus.	17) Produire un document de discussion qui examine la question de l'application des systèmes réseaux de gestion et qui identifie les moyens nécessaires pour permettre des approches alternatives à l'intérieur de ces systèmes (par ex. des approches basées à la fois sur la série et sur le fonds).
	6) Produire des guides qui aideront les archivistes à établir si, et quand, les documents ont un ordre originel discernable; pour les cas où il n'existe aucun ordre discernable, ces guides proposeront différents types de classement pouvant convenir à	

	un certain nombre de situations données.	
Information Gathering	Advisory	Exploratory
	10) Produire un document de discussion qui (1) explique les termes de l'analyse servant à identifier la structure externe et interne d'un ensemble de documents, tant d'organismes que d'individus; et (2) précise le processus déductif qui sous-tend cette analyse.	
	11) Procéder à un examen des <i>Règles pour la description des documents d'archives</i> afin d'évaluer si les éléments de description actuellement compris dans cette norme doivent être révisés à la lumière de l'analyse présentée dans le document de discussion proposé dans la recommandation 10.	
	12) Produire des guides généraux pour l'identification des séries, des dossiers et des pièces, qui définissent chaque niveau, expliquent leur interprétation et leur application dans divers contextes et apportent des exemples et des scénarios accompagnés de critères pour reconnaître les séries, dossiers et pièces et, enfin, qui indiquent à quel moment il convient d'ignorer un ou plusieurs de ces niveaux.	
	13) À partir de ces guides généraux, produire des règles spécifiques pour les documents d'individus et les documents audiovisuels.	
	16) Produire un document de discussion qui souligne les principales caractéristiques des approches basées sur le fonds et sur la série, en matière de classement, en démontrant leurs éléments de convergence et de divergence.	